

> MOT DE LA MINORITÉ – SEPTEMBRE 2022

QUELLES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

Cet été a encore connu des vagues de chaleur exceptionnelles avec de nouveaux records de température. Dès le mois de mai, le Préfet prenait **un arrêté indiquant les premières mesures de limitation d'eau à prendre**, laissant présager des difficultés d'accès à la ressource en eau au cours de l'été. Tous les usagers (agriculteurs, industriels, habitants et collectivités) étaient invités à « **adapter leur consommation d'eau, en limitant les usages non essentiels** ».

Nous avons été très surpris de constater que **la commune de Chalonnes**, malgré la sécheresse annoncée, **ne prenait pas de mesure particulière pour limiter sa consommation d'eau**. **L'arrosage quotidien de massifs fleuris et pelouses en entrée de ville** participe peut-être au développement de l'image et de l'attractivité de la commune mais le changement climatique que nous pouvons constater depuis quelques années nécessite de **penser différemment l'aménagement des espaces verts**, avec des végétaux moins gourmands en eau.

Nous sommes également choqués par la décision que les élus ont prise d'**autoriser l'aménagement d'une piscine éphémère de 16 m3 d'eau potable** sur la place de la mairie, lors de la fête foraine début juillet. Est-ce un usage essentiel ?

Nous pensons qu'il est indispensable de **réguler ces usages qui nous semblent non essentiels**, et de respecter l'arrêté préfectoral en limitant la consommation d'eau de la commune. En France, les ressources en eau ont diminué sur les deux dernières décennies de 14% soit une perte en moyenne annuelle de 32 milliards de m3.

Mais au-delà de se mettre en conformité avec la réglementation, **les collectivités ont un devoir d'exemplarité**. Comment expliquer aux Chalonnais qu'il faut qu'ils réduisent leur consommation d'eau alors que la commune continue de consommer comme si de rien n'était, comme si la situation n'était pas critique ? Ce n'est pas acceptable de la part d'élus en responsabilité.

Alors oui, fleurir les entrées de ville et proposer un espace rafraichissant lors d'une fête foraine pouvaient s'entendre il y a quelques années. Mais **le changement climatique** que nous pouvons tous constater **nous impose d'autres pratiques plus vertueuses** que de nombreuses communes ont déjà adoptées, et sans remettre en cause la qualité de vie des Chalonnais.

Nous avons demandé aux élus de la majorité lors du dernier conseil municipal de prendre les mesures qui s'imposent, en cohérence avec l'urgence de la situation. La réponse fut sans appel : **aucun changement de pratique ni aucune remise en cause ne sont envisagés...**

Maud Avannier, Stella Dupont, Fernando Gonçalves, Véronique Onillon, Marc Schmitter, Anne Uzureau